



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2014-2484
Demande : Nouvelle étiquette de produit – Nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Kocide 2000
Numéro d'homologation : 27348
Matière active (m.a.) : Cuivre (présent sous forme d'hydroxyde de cuivre)
Numéro de document de l'ARLA : 2459225

Contexte

Le fongicide Kocide 2000 (numéro d'homologation 27348; garantie : 35 % de cuivre, présent sous forme d'hydroxyde de cuivre) est actuellement homologué pour la suppression de maladies fongiques sur les haricots, les poivrons et piments (y compris les semis en serre pour transplantation), les pommes de terre, les tomates, le raisin, les verts des terrains de golf et les boulingrins.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation du fongicide Kocide 2000, une préparation commerciale, afin d'ajouter l'utilisation sur les concombres et les betteraves à sucre pour supprimer les maladies de type « tache des feuilles ».

Le titulaire propose de reporter l'utilisation sur les concombres pour la suppression de la tache angulaire et sur les betteraves à sucre pour la suppression de la tache cercosporéenne qui est prévue avec le fongicide Kocide 101 (numéro d'homologation 14417; garantie : 50 % de cuivre, présente sous forme d'hydroxyde de cuivre) au fongicide Kocide 2000.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Aucune donnée nouvelle sur les résidus d'hydroxyde de cuivre dans les concombres et les betteraves à sucre n'a été présentée à l'appui de l'élargissement du profil d'utilisation de cette matière active sur l'étiquette du fongicide Kocide 2000. Les données au dossier ainsi que les renseignements internationalement disponibles ont été évaluées afin d'évaluer l'élargissement du profil d'utilisation aux concombres et aux betteraves à sucre.

Après l'examen de toutes les données disponibles, il a été déterminé que la limite maximale de résidus (LMR) de 50 ppm déjà fixée pour les résidus de composés du cuivre offre une protection adéquate contre les résidus d'hydroxyde de cuivre dans et sur les concombres et les betteraves à sucre par suite de cette utilisation. Les résidus d'hydroxyde de cuivre sur les concombres et les betteraves à sucre ne dépassant pas la LMR fixée ne poseront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'exposition professionnelle, ainsi que les risques découlant de l'ajout des usages sur les concombres et les betteraves à sucre sur l'étiquette du fongicide Kocide 2000 ont été évalués. Aucun risque préoccupant ne devrait découler de ces utilisations, si les travailleurs suivent le mode d'emploi sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle requis.

Évaluation environnementale

Les doses du fongicide Kocide 2000 étant inférieures ou égales à celles des usages déjà homologués et la méthode d'application étant la même, l'extension du profil d'emploi sur l'étiquette afin d'inclure les concombres et les betteraves à sucre ne devrait pas poser de préoccupation supplémentaire pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Une dispense de renseignements sur la valeur a été présentée pour étayer les modifications demandées sur l'étiquette.

Plusieurs demandes antérieures de report d'autres usages du fongicide Kocide 101 au Kocide 2000 ont été acceptées (p. ex., graisse du haricot et bactériose du haricot coléoptère, maladies bactériennes sur la tomate). La dose d'application proposée et le mode d'emploi sur l'étiquette de Kocide 2000 correspondent aux renseignements qui figurent sur l'étiquette du fongicide Kocide 101 pour la suppression de la tache angulaire sur les concombres et de la tache cercosporéenne sur les betteraves à sucre. L'ajout de ces usages sur l'étiquette de Kocide 2000 est donc étayé sur le plan de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné tous les renseignements disponibles et les juge suffisants pour autoriser l'utilisation du fongicide Kocide 2000 sur les concombres pour la suppression de la tache angulaire et sur les betteraves à sucre pour la suppression de la tache cercosporéenne.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
-------------------------------------	------------------

2440836	2014, Rationale to waive data, DACO 10.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, 10.3.2
---------	--

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.